

Lundi, le 8 juin 2015

2015-06-08

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, huit juin deux mille quinze (08-06-15) à vingt-et-une heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Ordre du jour (suite) ;
- 2° Plainte d'un citoyen ;
- 3° Réseau d'égout ;
- 4° Voirie - Réparation du Chemin St-Rémi ;
- 5° Vidange - récupération (bac et cueillette) ;
- 6° Varia ;

PLAINTÉ D'UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une plainte concernant le bruit provenant de l'entreprise de Monsieur Marc Nadeau ;

201506-108

POUR CE MOTIF, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les membres du conseil mandatent l'officier municipal, Monsieur Luc Lefrançois à rencontrer Monsieur Marc Nadeau pour lui faire part de la plainte reçue ;

QUE la municipalité demande que Monsieur Nadeau s'engage à fermer la porte avant du garage lorsqu'il travaille et à signer une entente avec la municipalité.

Adoptée

RÉSEAU D'ÉGOUT

201506-109

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate la Firme Idée-Eau Environnement à fournir des statistiques ainsi que le prix pour des produits pour la déphosphatation des étangs aérées pour un montant de 5 000 \$ plus taxes..

Adoptée

VOIRIE RÉPARATION DU CHEMIN ST-RÉMI

201506-110

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil autorisent les employés de voirie à utiliser des rouleaux de membrane pour la réparation du chemin St-Rémi et refaire le rechargement pour environ 66 500 \$.

Adoptée

**VIDANGE - RÉCUPÉRATION
BAC ET CUEILLETTE**

201506-111

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe la population et la Régie Sanitaire Intermunicipale des Hameaux qu'à compter du mois de novembre jusqu'au mois de mars il y aura seulement une cueillette de vidange par mois.

QU'un crédit de 25 \$ sera appliqué sur la vente des bacs de vidange et de récupération à compter du mois de novembre 2015.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201506-112

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

